

COMMUNIQUE DE PRESSE
Mohamed LAQHILA
Député des Bouches-du-Rhône

Vote définitif du budget rectificatif : 10 millions d'euros pour protéger nos producteurs de lavande et lavandin.

Paris, le vendredi 5 août 2022

Jeudi 4 août dernier, sénateurs et députés adoptaient le texte définitif du projet de loi de finances rectificative pour 2022 dans sa version issue de la commission mixte paritaire réunie la veille.

« Je tiens à saluer ici les discussions constructives entre sénateurs et députés de tous bords qui ont conduit à un texte définitif de compromis.

Parmi les mesures nouvelles adoptées lors de la CMP, je tiens à insister sur un amendement du sénateur des Alpes-de-Haute-Provence Jean-Yves Roux, en faveur de la production lavandière, que je tiens à saluer.

Il permettra d'une part de maintenir un prix de vente face à une concurrence ainsi qu'une surproduction de la filière de plus en plus rudes et grandissantes tirant les prix vers le bas, et prévoit d'autre part un **budget de 10 millions d'euros**, en soutien aux **producteurs de lavande et lavandin**.

Cette enveloppe vient en outre soutenir les producteurs soumis au changement de réglementation européenne sur l'extraction des jus dès 2023, ou aux attaques de ravageurs tels que les cécidomyies.

Je me réjouis de l'adoption de cette nouvelle mesure de protection qui permettra à nos producteurs partout en Provence, de vivre dignement de leur activité. »

Mohamed LAQHILA
Député des Bouches-du-Rhône

Contact presse :

M. Anice MOUADDEL

0649218074

Anice.mouaddel@clb-an.fr